

Doc. 10792

21 janvier 2006

Suivi du Troisième Sommet

Recommandation 1712 (2005)

Réponse du Comité des Ministres

adoptée à la 953^e réunion des Délégués des Ministres (18-19 janvier 2006)

1. Le Comité des Ministres a pris note avec intérêt de la Recommandation 1712 (2005) sur le suivi du Troisième Sommet, adoptée par l'Assemblée parlementaire le 23 juin 2005, à l'issue d'un débat qui a montré l'évaluation positive faite par l'Assemblée du contenu et des résultats du Sommet ainsi que sa volonté de contribuer activement à son suivi. Le Comité des Ministres s'en félicite.
2. Avant de répondre plus en détail aux propositions figurant dans le paragraphe 31 de la Recommandation 1712 (2005), le Comité des Ministres souhaite d'abord mettre l'accent sur un certain nombre de considérations de portée générale. Celles-ci s'appuient notamment sur les conclusions de la 115^e Session du Comité des Ministres, qui a été consacrée à un bilan général du suivi du Troisième Sommet, six mois après Varsovie.
3. Le Troisième Sommet a marqué une étape cruciale pour le Conseil de l'Europe. A Varsovie les Chefs d'Etat et de Gouvernement des 46 Etats membres ont appelé de leurs vœux une Europe sans clivages, fondée sur des valeurs communes. Ils ont voulu un Conseil de l'Europe fort, centré sur ses métiers d'excellence et travaillant en synergie avec ses partenaires européens. Ils ont adopté une déclaration qui renforce le mandat politique du Conseil de l'Europe et ils ont demandé au Comité des Ministres de mettre en œuvre un Plan d'action dessinant les contours de l'activité de l'organisation pour les années à venir.
4. Sous l'impulsion de la Présidence portugaise – qui a fait du suivi du Sommet sa principale priorité – les Délégués des Ministres se sont engagés à mettre en œuvre rapidement la déclaration et le Plan d'action. Ils ont décidé de suivre directement la réalisation des différentes activités initiées à Varsovie à travers une structure spécifique du Comité des Ministres, le CM-SUIVI3. Présidé par le Président des Délégués et composé des Représentants Permanents de tous les Etats membres, avec la participation de représentants de l'Assemblée parlementaire et du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, ainsi que de la Commission européenne, le Comité de suivi s'est mis au travail dès le mois de juin.
5. Tout en s'appuyant sur les prises de position des partenaires du Comité des Ministres au sein du Conseil de l'Europe (en particulier l'Assemblée parlementaire dans sa Recommandation 1712 (2005) sur le suivi du Troisième Sommet), les Délégués ont d'abord veillé à ce que l'ensemble des décisions prises lors du Sommet s'insèrent le plus rapidement possible dans le dispositif institutionnel du Conseil de l'Europe, qu'elles imprègnent le Programme d'activités et le Budget de l'Organisation dès l'année 2006. C'est l'objet du message adopté par le Comité des Ministres le 28 septembre 2005 à l'intention de l'ensemble des comités œuvrant dans le cadre de la coopération intergouvernementale au Conseil de l'Europe¹.
6. Les Délégués des Ministres se sont ensuite plus particulièrement attachés à traduire dans les faits quatre priorités politiques pour lesquelles les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont exprimé une attente de résultats forte, en se donnant pour objectif d'aboutir à des avancées concrètes pour la 115^e Session du Comité des Ministres. Il s'agit de :

- la consolidation du système de protection des droits de l'homme du Conseil de l'Europe ;

¹ Voir le document CM(2005)145 révisé, qui a été communiqué à l'Assemblée parlementaire.

- le renforcement de l'action du Conseil de l'Europe en faveur de la démocratie ;
- la construction d'une Europe plus humaine ;
- le renforcement de la coopération entre le Conseil de l'Europe, l'Union européenne et l'OSCE.

7. Ces quatre priorités ont fait l'objet des quatre sous-thèmes sur lesquels les Ministres ont concentré leurs discussions lors de la 115e Session, sur la base du rapport préparé à leur intention par le CM-SUIVI3². Parmi les autres questions d'intérêt prioritaire pour les Etats membres a figuré également la mise en œuvre du Chapitre V du Plan d'action consacré au processus de réforme de l'Organisation. Le Président de l'Assemblée parlementaire a contribué activement aux travaux de la 115e Session, en informant notamment les Ministres sur les actions entreprises ou envisagées par l'Assemblée et en donnant le point de vue de celle-ci sur les priorités de l'action du Conseil de l'Europe pour les mois à venir.

8. Les décisions et les conclusions de la 115e Session du Comité des Ministres sont reflétées dans le Communiqué de la Session, ainsi que dans les « Conclusions de la Présidence ». Ces deux textes ont été rendus publics à l'issue de la Session, et le Comité des Ministres invite l'Assemblée parlementaire à s'y référer.

9. Par ailleurs, le 23 novembre 2005, à l'issue de leur examen des suites à donner à la 115e Session, les Délégués des Ministres ont notamment :

- chargé le CM-SUIVI3 de poursuivre ses travaux concernant le suivi du Troisième Sommet, dans la perspective de la 116e Session du Comité des Ministres (Strasbourg, 18-19 mai 2006), en relation avec les groupes subsidiaires et comités d'experts compétents ainsi qu'avec les partenaires institutionnels du Comité des Ministres à l'intérieur et à l'extérieur du Conseil de l'Europe ;
- convenu d'examiner régulièrement la ratification par tous les Etats membres dans les délais prévus du Protocole n°14 à la Convention européenne des Droits de l'Homme et, sur la base du rapport d'étape qu'ils ont chargé le CDDH de leur soumettre à travers leur Groupe de rapporteurs sur les Droits de l'Homme (GR-H), la mise en œuvre de la résolution et des recommandations adoptées lors de la 114e Session afin de garantir l'efficacité de la Convention européenne des Droits de l'Homme, en vue de présenter un rapport complet à la 116e Session ;
- convenu de garder à l'esprit les conclusions de la 115e Session et les interventions faites par les Ministres à cette occasion dans le processus d'adoption du Programme d'activités et du budget du Conseil de l'Europe pour 2006, et de développer l'action du Conseil de l'Europe dans les mois à venir sur cette base.

10. Suite à ces décisions, de nouveaux développements sont intervenus : En particulier le 14 décembre, le Comité des Ministres a mis en place la « Task Force » de haut niveau chargée de réexaminer en profondeur la stratégie du Conseil de l'Europe en matière de cohésion sociale. Cette « Task Force » est composée de :

- Dr Mary DALY, Irlande ;
- M. Aurelio FERNANDEZ, Espagne ;
- Dr Sunay Ferai KEÇECI, Turquie ;
- M. Michel LAROQUE, France ;
- M. Jørgen SØNDERGAARD, Danemark ;
- Dr Peter TATÁR, République slovaque ;
- Dr Werner TEGTMEIER, Allemagne ;
- Mme Tatyana YARIGUINA, Fédération de Russie.

Elle commencera ses travaux à partir de janvier 2006 et rendra son rapport final au plus tard le 30 novembre 2007.

Un point plus complet de l'état des lieux du suivi du Sommet et des développements intervenus depuis la 115e Session a été réalisé lors de la première réunion du CM-SUIVI3 sous la présidence roumaine, le 19 janvier 2006.

11. Pour ce qui concerne les propositions spécifiques faites par l'Assemblée parlementaire dans le paragraphe 31. de la Recommandation 1712 (2005), le Comité des Ministres souhaite faire part à l'Assemblée de ce qui suit :

² Voir le document CM(2005)166, qui a été communiqué à l'Assemblée parlementaire.

i. Le Comité des Ministres est à la fois soucieux et désireux d'activer sa coopération avec l'Assemblée concernant le suivi du Sommet, et il se réjouit qu'une volonté identique ait été exprimée par celle-ci. L'Assemblée a eu une information détaillée sur les actions entreprises par le Comité des Ministres à ce sujet à travers les communications écrite et orale présentées par la Présidence portugaise le 5 octobre 2005. La Présidence roumaine ne manquera pas de faire de même à l'occasion des prochaines sessions, en janvier et en avril 2006. Comme cela a été le cas les 16 et 17 novembre 2005, les sessions ministérielles offrent une occasion de faire un bilan complet des suites données au Sommet. Le Comité des Ministres rappelle que le Président de l'Assemblée parlementaire participe de plein droit à ces sessions.

ii. Comme le sait l'Assemblée, le Comité des Ministres n'a pas formellement donné satisfaction à la demande de l'Assemblée de présenter une candidature au Groupe de Sages chargé d'une réflexion sur l'avenir à long terme de la Convention européenne des Droits de l'Homme. Cette possibilité a en effet été réservée aux gouvernements des Etats membres, conformément à la pratique qui a toujours été suivie dans des cas similaires. Toutefois, le Comité des Ministres a tenu compte du soutien apporté par l'Assemblée à l'un des 22 candidats présentés par les Etats membres, dont les qualifications professionnelles et l'expérience acquise dans différents postes de haut niveau ont permis qu'il soit retenu parmi les 11 personnalités qui ont finalement été choisies pour composer le Groupe de Sages.

iii. L'Assemblée parlementaire – en particulier à travers son Président et sa commission spécialement constituée à cet effet – a pris une part active à la réunion de lancement du Forum, qui s'est tenue à Varsovie les 3 et 4 novembre 2005. Le Comité de suivi du Sommet tirera les leçons de la réunion de lancement de Varsovie, notamment au regard des modalités d'organisation des sessions du Forum et des méthodes de sélection des participants, en temps utile pour la prochaine session du Forum. Il va de soi que le Comité des Ministres souhaite que l'Assemblée continue à s'impliquer pleinement dans les travaux futurs sur le Forum.

iv. Sous ce point également, le Comité des Ministres estime avoir donné satisfaction à la demande de l'Assemblée, puisque les préparatifs de la campagne paneuropéenne pour combattre la violence contre les femmes ont progressé rapidement. Grâce à la mise en place dès novembre 2005 de la « Task Force » chargée de préparer la campagne, celle-ci pourra commencer avant même l'échéance souhaitée par l'Assemblée, c'est-à-dire à la fin de l'année 2006.

v. La « Task Force » de haut niveau chargée d'examiner la stratégie de cohésion sociale du Conseil de l'Europe pour le XXI^e siècle vient tout juste d'être mise en place par le Comité des Ministres. Celui-ci ne doute pas que les membres de la « Task Force » sauront établir des relations de travail fructueuses avec l'Assemblée, tout en préservant la nécessaire indépendance de réflexion qui constituera une importante valeur ajoutée du rapport final qu'ils présenteront sur leurs travaux.

vi. Comme pour la campagne de lutte contre la violence à l'égard des femmes, les préparatifs du Programme d'action triennal du Conseil de l'Europe en faveur de l'enfance ont progressé rapidement. En conséquence, ce programme sera lancé très prochainement, à l'occasion d'une importante conférence qui se tiendra à Monaco en avril 2006.

vii. Le Comité des Ministres se félicite du vif intérêt que l'Assemblée porte à sa participation à la future campagne européenne de la jeunesse destinée à promouvoir la diversité, les droits de l'homme et la participation, intitulée « Tous différents – Tous égaux ». Cette campagne, qui sera organisée de juin 2006 à septembre 2007, a pour objet d'encourager et de permettre aux jeunes de participer à l'édification de sociétés pacifiques fondées sur la diversité et l'inclusion, dans un esprit de respect, de tolérance et de compréhension mutuelle. La campagne fera ressortir les liens qui existent avec la campagne de 1995 contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie et l'intolérance à laquelle l'Assemblée a aussi participé activement ; à cette fin, le slogan choisi pour la campagne demeure « Tous différents – Tous égaux ». Le Comité des Ministres assure l'Assemblée que tout sera fait pour l'associer ainsi que ses membres, non seulement aux actions menées au niveau européen, mais aussi aux campagnes qui auront lieu au niveau national dans les 48 Etats parties à la Convention culturelle européenne, où la plupart des actions seront menées.

viii. Le Comité des Ministres partage entièrement la priorité accordée par l'Assemblée à la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne. Il est conscient de l'importance de la dimension parlementaire de cette coopération, et il se réjouit des liens anciens et étroits existants entre l'Assemblée parlementaire et le Parlement européen. S'il n'a pas d'objection de principe à la proposition faite par l'Assemblée d'élargir les réunions quadripartites aux institutions parlementaires des deux organisations, il se doit néanmoins de constater qu'un tel élargissement ne pourrait devenir réalité que s'il s'opérait des deux côtés : or le Comité des Ministres n'a pas connaissance qu'une demande parallèle ait été faite à ce jour par le Parlement européen au sein de l'Union européenne.

ix. Le 1er décembre 2005, le Comité des Ministres a adopté le Programme d'activités et le budget du Conseil de l'Europe pour 2006, qui sont largement influencés par les décisions prises à Varsovie et qui constituent le principal cadre opérationnel pour la mise en œuvre du Plan d'action en 2006. A cet égard, le Comité des Ministres se déclare satisfait des efforts remarquables du Secrétaire Général visant à prioriser les ressources pour la mise en œuvre du Plan d'action, y compris le renforcement des ressources pour la Cour européenne des Droits de l'Homme. Le Comité des Ministres souligne également la nécessité de mettre à disposition les moyens nécessaires, en particulier par une réaffectation de ressources et une priorisation, à la poursuite de la mise en œuvre des décisions adoptées lors du Troisième Sommet.

x. Plutôt que de créer un groupe de travail mixte sur le suivi du Sommet, comme le suggérait l'Assemblée, le Comité des Ministres a préféré créer en son sein un comité ad hoc chargé de cette tâche, le CM-SUIVI3, s'inspirant en cela du modèle mis en place pour le suivi du Deuxième Sommet. Il estime en effet que, même si les deux organes statutaires du Conseil de l'Europe ont un rôle primordial à jouer, la responsabilité concernant le suivi du Troisième Sommet dépasse le strict cadre du dialogue entre le Comité des Ministres et l'Assemblée parlementaire, et ne peut être menée à bien qu'à travers un effort conjugué de l'ensemble des instances du Conseil de l'Europe. Il tient à souligner que l'Assemblée parlementaire, ainsi que le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, est systématiquement invitée à participer aux réunions du CM-SUIVI3, et il se réjouit que l'Assemblée ait le plus souvent donné suite à cette invitation en contribuant activement aux travaux menés par le comité.